

SOVIET NOTE OF 31st March, 1954

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

de MOSCOU le 31 mars 1954

reçu . . . " " . . . 19 h.15

n° 916/945

J'adresse ci-dessous au Département la traduction de la note que vient de me remettre le Ministère des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S.

" Le Gouvernement soviétique estime indispensable d'attirer l'attention du Gouvernement de la France sur ce qui suit.

L'Union soviétique a poursuivi et poursuit avec constance une politique de paix et d'amélioration des relations entre les Etats. Cette politique a trouvé son expression dans les propositions présentées par le Gouvernement soviétique à l'organisation des Nations Unies sur la réduction générale des armements des Etats ainsi que sur l'interdiction de l'arme atomique et des autres catégories d'armes de destruction massive.

La solution du problème de la réduction générale des armements ainsi que l'interdiction de l'arme atomique et des autres catégories d'armes de destruction massive les plus dangereuses, permettrait un énorme allègement du lourd fardeau qu'impose actuellement aux peuples la course aux armements qui se prolonge et écarterait le danger de l'emploi, à des fins destructrices, de découvertes scientifiques aussi grandes que celle des moyens d'utilisation de l'énergie atomique. La solution de ce problème aurait la plus grande importance pour l'affermissement de la paix et de la sécurité des peuples.

Jusqu'à présent, comme on le sait, il n'a pas été possible d'aboutir à des accords internationaux appropriés sur ces questions importantes, en raison des difficultés rencontrées. Ce fait, toutefois, ne doit pas minimiser l'importance des efforts des Etats et avant tout des grandes Puissances, qui sont particulièrement responsables du maintien de la paix internationale, pour arriver à de tels accords. En ce qui concerne l'Union soviétique, elle continuera à l'avenir à insister sur la nécessité d'une réduction considérable des armements et des forces armées des Etats et sur l'obtention d'un accord garantissant l'interdiction de l'emploi de l'énergie atomique à des fins de destruction et d'extermination massive. L'importance de semblables efforts de la part des Etats augmente de plus en plus, surtout du fait que la force de destruction de l'arme atomique grandit sans cesse et qu'en outre l'arme à hydrogène est apparue, arme dont la puissance dépasse de beaucoup celle de l'arme atomique. Il n'est pas douteux que l'emploi des armes atomique et à hydrogène dans une guerre apporterait aux peuples des dégâts incalculables, signifierait la destruction massive de la population pacifique, la destruction des grandes villes - centres de l'industrie moderne, de la culture et de la science, et parmi eux des plus anciens centres de la civilisation que sont les grandes capitales des Etats du monde.

En appliquant des efforts appropriés en vue de faciliter l'obtention d'accords sur ces importantes questions, le Gouvernement soviétique part aussi du principe qu'il existe également d'autres possibilités, encore inutilisées, pour affermir la paix.

A cet égard, il est indispensable de noter avant tout l'importance de la question du renforcement de la sécurité en Europe, étant donné que le maintien de la paix en Europe a une importance décisive pour le maintien de la paix générale et pour ne pas permettre une nouvelle guerre mondiale.

Guidé par cela, le Gouvernement soviétique, à la conférence de Berlin des Ministres des Affaires Etrangères de France, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique, soumis à examen une proposition " de garantie de la sécurité en Europe" et a avancé conjointement à ceci, un projet de base d'un " traité général européen sur la sécurité collective en Europe".

Le projet de traité prévoit la création d'un système général de sécurité pour toute l'Europe, sur la base des efforts collectifs de tous les Etats européens. Tous les Etats européens, peuvent être participants à ce traité, indépendamment de leur régime social, y compris l'Allemagne; jusqu'à unification de l'Allemagne, la République démocratique allemande et la république fédérale allemande pourraient participer au traité. En cas d'agression armée contre l'un quelconque des participants, le traité prévoit qu'une aide sera accordée à l'Etat victime de cette agression et cela avec tous les moyens, y compris l'emploi de la force armée, en vue de rétablir et de maintenir la paix internationale et la sécurité en Europe.

Ainsi, le projet de base d'un traité pour toute l'Europe tend à la création d'un système effectif de sécurité collective en Europe conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

La création d'un système de sécurité collective pour toute l'Europe mettrait fin à la formation en Europe de groupements militaires d'Etats opposés les uns aux autres. La formation de tels groupes conduit inévitablement à la tension des relations entre les Etats, au renforcement de l'hostilité et de la méfiance entre ces derniers, sans même parler de qu'elle s'accompagne d'une course aux armements avec toutes les conséquences qui en découlent pour les peuples. Il convient de prendre également en considération le fait que la formation d'un groupement militaire de certains Etats appelle inéluctablement des mesures correspondantes de la part d'autres Etats, cela dans l'intérêt du maintien de leur sécurité... .

En fin de compte est créée une situation dans laquelle les relations entre les Etats sont fondées, non pas sur une aspiration à la coopération mutuelle dans l'intérêt du maintien de la paix mais sur une opposition de certains Etats à au renforcement de la tension dans les relations entre les Etats et d'autres Etats qui conduit inéluctablement au renforcement de la menace d'une nouvelle guerre. A cet égard, on ne peut pas ne pas tenir compte du fait que la première guerre mondiale, comme la seconde, ont été précédées de la création de groupements militaires d'Etats opposés les uns aux autres, de la scission de l'Europe en deux camps hostiles. Avec cela, il ne faut pas oublier le rôle spécialement dangereux du militarisme allemand au sein de ces groupements militaires et dans le déchaînement de la première et de la deuxième guerre mondiale.

Tout cela souligne l'importance qu'il y a à opposer à une politique tendant à la création de groupements militaires d'Etats dessés les uns contre les autres, une politique de coopération effective entre tous les Etats européens pour le maintien et le renforcement de la paix. Cette collaboration entre tous les Etats européens grands et petits, indépendamment de leur régime social, permettrait d'éviter une situation qui fait que l'Europe est périodiquement entraînée dans des guerres dévastatrices, ce dont témoigne l'expérience de l'histoire des Etats européens durant les cent dernières années.

C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement soviétique, à plusieurs reprises, attiré l'attention du Gouvernement français, comme des Gouvernements anglais et américains, sur le danger qui est lié à la création de groupements militaires entre les Etats. En particulier, le Gouvernement soviétique a attiré l'attention sur ce sujet à propos des plans tendant à la création d'une prévue "Communauté Européenne de Défense", plans qui conduisent au reclassement du

militarisme allemand, avec toutes les conséquences dangereuses qui en découlent pour la cause de la paix en Europe, surtout pour la sécurité des Etats voisins de l'Allemagne occidentale.

Comme on le sait, les plans de formation d'une "C.E.D." prévoient la création d'un groupement militaire formé de six Etats européens, sous l'étendard duquel est organisée une prévue "armée européenne", composée de forces armées de la France, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, ainsi que de l'Allemagne occidentale. Le rôle principal dans cette armée européenne est assigné aux forces armées d'Allemagne occidentale avec, à leur tête, des généraux hitlériens, cela en dépit des engagements pris par la France, l'Angleterre et les Etats-Unis avec l'URSS en vue d'empêcher la renaissance du militarisme allemand; en outre, déjà à l'heure actuelle on prépare des plans tendant à la création de plusieurs dizaines de divisions en Allemagne occidentale.

On sait également fort bien que, en liaison avec les plans d'organisation d'une armée européenne, les milieux dirigeants d'Allemagne occidentale se fixent ouvertement pour but la préparation accélérée de la remilitarisation de l'Allemagne occidentale et la mise en œuvre de mesures tendant à créer des forces militaires régulières de toutes armes, et n'estiment plus nécessaire de cacher leurs dessins agressifs à l'égard des Etats voisins. Les peuples pacifiques de l'Europe et en particulier les voisins de l'Allemagne occidentale ne peuvent pas pour cette raison ne pas éprouver un sentiment légitime d'anxiété devant la menace que représentent le militarisme ressuscité et l'inclusion de l'Allemagne occidentale dans la "C.E.D.".

Si on engager sur la voie de la résurrection du militarisme allemand et de la création de groupements militaires en Europe, cela ne signifie pas seulement ne pas contribuer au renforcement de la paix; cela signifie au contraire travailler à la préparation d'une nouvelle guerre.

que les Etats-Unis, comme l'Union Soviétique, la France et l'Angleterre assument en ce qui concerne le règlement d'après guerre en Europe, tenant également compte du point de vue exprimé par le gouvernement des Etats-Unis à la conférence de Berlin, le gouvernement soviétique, pour sa part, ne voit pas d'obstacle à une solution positive de la question de la participation des Etats-Unis à un "Traité Général Européen sur la sécurité collective en Europe". De cette manière, la difficulté d'arriver à un accord sur le problème de la création d'un système de sécurité collective en Europe, difficulté sur laquelle l'attention avait été attirée jusqu'à maintenant, devrait être écartée.

Lors de l'examen de la proposition soviétique du "Traité Général Européen" à la conférence de Berlin, on a également soulevé la question de la place et du rôle de l' "Organisation du Traité de l'Atlantique Nord" en rapport avec la création d'un système de sécurité collective en Europe. A ce propos, le représentant de la France, comme les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis, a affirmé que le Traité de l'Atlantique Nord revêt un caractère défensif et n'est dirigé contre aucun Etat ou groupe d'Etats. Des représentants officiels de la France, ainsi que des représentants des Etats-Unis et de l'Angleterre, font, encore qu'après la conférence de Berlin, des déclarations de cette nature en traitant de la proposition soviétique tendant à créer un système de sécurité collective européenne.

La position du Gouvernement soviétique en ce qui concerne le traité de l'Atlantique Nord est bien connue. Le Gouvernement de l'URSS n'a pas partagé dans le passé et ne peut pas davantage partager maintenant le point de vue selon lequel ce traité revêt un caractère défensif. En effet, le Gouvernement soviétique part du fait que le traité de l'Atlantique Nord crée un groupement ferme d'Etats, ignore la tâche d'empêcher une nouvelle agression allemande et, étant donné que des grandes puissances qui ont participé à la coalition anti-hitlérienne, seule l'URSS ne participe pas à ce traité, le traité de l'Atlantique Nord ne peut pas être considéré autrement que comme un traité agressif dirigé contre l'Union soviétique.

Il est parfaitement évident que "l'organisation du Traité Nord Atlantique" pourrait, dans des conditions appropriées, perdre son caractère agressif au cas où toutes les grandes puissances qui ont participé à la coalition anti-hitlérienne en deviendraient parties. En conséquence, le Gouvernement soviétique, guidé par les principes immuables de sa politique extérieure de paix et aspirant à une détente dans les relations internationales, se déclare prêt à examiner, de concert avec les gouvernements intéressés, la question de la participation de l'URSS au traité Nord-Atlantique.

Le Gouvernement de la France, ainsi que les Gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis, déclarant aspirer à une détente internationale et à l'affermissement de la paix, on pourrait s'attendre à ce qu'ils accueillent de façon positive l'adoption de

mesures visant à assurer une situation qui permettrait au traité de l'Atlantique-Nord d'acquérir un caractère réellement défensif et la création de conditions écartant la possibilité de l'entrée de l'une ou l'autre partie de l'Allemagne dans des alliances militaires. Dans ce cas, l'"Organisation du Traité Nord-Atlantique" cesserait d'être une coalition militaire fermée; elle serait ouverte à l'adhésion des autres pays européens, ce qui, de pair avec la création d'un système effectif de sécurité collective en Europe, aurait la plus grande importance pour l'affermissement de la paix générale.

Le Gouvernement soviétique entend par là que les questions qui se rattachent à ce problème pourraient trouver une solution satisfaisante pour tous les Etats intéressés dans l'intérêt de l'affermissement de la paix et de la sécurité des peuples.

Des notes analogues ont été adressées par le Gouvernement soviétique aux Gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis ./.

Moscou le 31 mars

signé ; JOXE